Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a épousé Maymûnah alors qu'il était en état de sacralisation ; il consomma le mariage alors qu'il avait quitté l'état de sacralisation ; et elle mourut à Sarif.

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a épousé Maymûnah alors qu'il était en état de sacralisation ; il consomma le mariage alors qu'il avait quitté l'état de sacralisation ; et elle mourut à Sarif. »
[Sa chaine de transmission est authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith rapporté par Ibn ʿAbbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) enseigne que le Prophète (sur lui la paix et le salut) contracta son mariage avec la mère des croyants Maymûnah (qu'Allah l'agrée) alors qu'il était en état de sacralisation et qu'il consomma le mariage alors qu'il avait quitté cet état de sacralisation. Par ailleurs, Maymûnah (qu'Allah l'agrée) mourut à un endroit entre Médine et La Mecque appelé Sarif. C'est à cet endroit que le Prophète (sur lui la paix et le salut) consomma le mariage. Les savants ont montré que ce qu'a évoqué Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) dans ce hadith, et qui avance que le Prophète (sur lui la paix et le salut) se maria avec Maymûnah (qu'Allah l'agrée) [alors qu'il était] en état de sacralisation, est une méprise de sa part (qu'Allah l'agrée) car sa version de l'évènement est singulière, et parce qu'il a divergé de la majorité des Compagnons [qui l'ont contredit]. Parmi eux, on retrouve Maymûnah et Abû Râfi' (qu'Allah les agrée) qui sont plus connaisseurs des tenants et des aboutissants de cette histoire, car ils en sont les principaux protagonistes. En effet, Abû Râfi' (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'étais l'intermédiaire entre le Prophète (sur lui la paix et le salut) et Maymûnah (qu'Allah l'agrée), et il l'épousa et consomma le mariage alors qu'il avait quitté l'état de désacralisation. » De plus, la mère des croyants Maymûnah (qu'Allah l'agrée) disait : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) m'a épousée alors qu'il était en état de désacralisation ! » Il se peut qu'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) ne fut au courant du mariage du Prophète (sur lui la paix et le salut) avec Maymûnah (qu'Allah l'agrée) qu'après que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se soit mis en état de sacralisation, et Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) pensa ainsi qu'il l'avait épousé alors qu'il était dans cet état. Par ailleurs, certains gens de science ont expliqué le hadith de Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) par le fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) l'avait épousée sur le territoire sacré alors qu'il était en état de désacralisation.